



THERMES D'AIX-LES-BAINS - MARLIOZ

CS 50146 / 111, Avenue de Marlioz
73101 AIX-LES-BAINS CEDEX
Tél. 04 79 61 79 61
Fax 04 79 61 79 06

Dates d'ouverture 2020 :
du 03 février au 28 novembre

RÉSERVATION DE CURE THERMALE

NOM et PRÉNOM du CURISTE *(en lettres capitales)*

Nom de Jeune Fille

Nom et Prénom de l'Assuré *(en lettres capitales)*

Adresse du Curiste

Code Postal Ville

Tél. Domicile Tél. Mobile

• **Mail** :

Date de naissance Profession

Numéro d'Immatriculation à la Sécurité Sociale

NOM et PRÉNOM du MÉDECIN qui a prescrit la cure *(en lettres capitales)*

• **Mail** :

Adresse de ce Médecin

Code Postal Ville

Téléphone Généraliste Spécialiste

DATE DE DÉBUT DE CURE : *date de votre choix)*

CURE PRISE EN CHARGE PAR LES ORGANISMES SOCIAUX			
CURE ORIENTATION PRINCIPALE		CURE ORIENTATION SECONDAIRE	
Voies respiratoires	<input type="checkbox"/> VR <input type="checkbox"/>	Voies respiratoires	<input type="checkbox"/> VR <input type="checkbox"/>
Affections des Muqueuses Bucco-Linguales	<input type="checkbox"/> AMB <input type="checkbox"/>	Affections des Muqueuses Bucco-Linguales	<input type="checkbox"/> AMB <input type="checkbox"/>

CURE LIBRE SANS PRISE EN CHARGE			
Voies respiratoires	<input type="checkbox"/> VR <input type="checkbox"/>	Affections des Muqueuses Bucco-Linguales	<input type="checkbox"/> AMB <input type="checkbox"/>

MÉDECIN DE CURE THERMALE : Prendre rendez-vous auprès du médecin de votre choix avant votre arrivée.
Les médecins reçoivent à leur cabinet et non aux Thermes.

ARRHES DE RÉSERVATION : 60 € intégralement déductibles de votre facture. Les curistes pris en charge à 100 % sont exemptés de ce versement.
(10 € de dédit pour annulation de réservation).

RÉSIDENCE DE CURE : Nom de l'hôtel, pension, résidence, studio ou camping :

Lisez attentivement les "Observations" figurant au verso de ce bulletin

OBSERVATIONS IMPORTANTES

- N'oubliez pas votre dossier de prise en charge ainsi que votre lettre de confirmation de cure.
- L'orientation thérapeutique (ou la double orientation) ainsi que le nom de la station doivent figurer sur votre prise en charge conformément à la demande de votre médecin traitant.
- Le tampon de votre caisse ainsi que les signatures doivent être apposés sur les volets de prise en charge.
- Les frais de cure non pris en charge par le tiers-payant sont payables le premier jour de cure.
- La facture/attestation de fin de cure est remise le dernier jour de cure.
- Tout assuré se rendant sur son lieu de cure sans être en possession de sa prise en charge ne pourra bénéficier du tiers-payant et devra avancer la totalité des frais de traitement. (remboursement par la caisse d'affiliation).
- **En cas d'interruption de cure, veuillez le signaler immédiatement à l'établissement thermal.**
- Conformément aux articles L. 612-1 du Code de la consommation. Tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel. Pour tout litige ne concernant pas un service de santé, le consommateur peut saisir le Médiateur du thermalisme via le formulaire internet disponible sur le site www.mediateurduthermalisme.org ou par voie postale à l'adresse suivante :
Médiateur du thermalisme - M. Daniel BOULIN - 157 chemin de Garia - 64300 LAA MONDRANS.

Date :

Signature :